



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 septembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 septembre 2011

ANIMATIONS PERISCOLAIRES - DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DE LA C.A.N. DANS LE
CADRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION
SOCIALE - SEPTEMBRE A DECEMBRE 2011

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 23 septembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : M. Michel GENDREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

ENSEIGNEMENT

**ANIMATIONS PERISCOLAIRES - DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE LA C.A.N. DANS LE CADRE DU CONTRAT URBAIN DE
COHESION SOCIALE - SEPTEMBRE A DECEMBRE 2011**

Monsieur Patrick DELAUNAY Conseiller municipal spécial délégué expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), dans le cadre du volet « Parentalité/Réussite éducative » a pour objectif de valoriser le rôle de parent et de développer au niveau collectif l'épanouissement et la valorisation de l'enfant par l'ouverture culturelle, la pratique sportive et la prise en compte de comportements marginaux de certains élèves.

Le périmètre d'intervention du CUCS concerne les quartiers du Clou-Bouchet et de la Tour Chabot-Gavacherie, donc 3 écoles de la Zone d'Education Prioritaire, à savoir Emile Zola, Ernest Pérochon et Jean Zay.

Il coïncide avec le périmètre du Projet de Renouvellement Urbain et Social (PRUS) de la Ville, dans le cadre duquel une intervention coordonnée des moyens disponibles est menée au regard des difficultés rencontrées par la population de ces territoires. Le but de ce dispositif est d'améliorer la vie quotidienne au sein de ces quartiers et de favoriser l'égalité des chances.

Les actions du volet « Parentalité/Réussite éducative » qui font l'objet d'un financement doivent permettre :

- le développement des réseaux parentaux,
- le renforcement des cycles locaux d'accompagnement à la scolarité,
- le maintien des animations périscolaires et la diversification des supports d'activités en relation avec le PRUS.

Le projet des animations périscolaires mis en œuvre par la Ville pour les 3 écoles de la Zone d'Education Prioritaire a bénéficié d'une subvention de 30 000 € dans le cadre du CUCS pour la période du 1^{er} septembre au 30 juin 2011 au titre du volet « Parentalité/Réussite éducative » réparti comme suit :

- de septembre à décembre 2010 : 12 000 €
- de janvier à juin 2011 : 18 000 €

Afin de poursuivre les actions menées sur les 3 écoles concernées, il est proposé de solliciter de nouveau la Communauté d'Agglomération de Niort, pour une participation financière au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, pour la période de septembre à décembre 2011.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

Autoriser Madame le Maire ou l'Elu délégué à :

- solliciter auprès de la CAN une subvention d'un montant le plus élevé possible, à concurrence de 12 000 €, dans le cadre du volet « Parentalité/Réussite éducative » du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour la période de septembre à décembre 2011 ;

- déposer un dossier de demande de subvention ;
- signer le cas échéant la convention de subventionnement à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD